

Synthèse

Le présent document est la Vision environnementale nationale pour les Pays-Bas (« Nationale Omgevingsvisie », en abrégé « NOVI »), dans laquelle le gouvernement central néerlandais décrit une vision à long terme du développement du cadre de vie aux Pays-Bas.

Les Pays-Bas sont confrontés à un certain nombre de tâches sociales urgentes, tant sur le plan régional que national et international. De vastes tâches complexes, telles que le changement climatique, la transition énergétique, l'économie circulaire, l'accessibilité et la construction de logements, vont changer considérablement les Pays-Bas. Cependant, le pays a une longue tradition d'adaptation. Nous mettons donc ces tâches à profit pour le faire progresser, tout en préservant sa beauté pour les générations à venir.

Avec cette NOVI, nous offrons une perspective d'approche de ces vastes tâches, qui vise à rendre le pays plus beau et plus fort à travers le développement du paysage existant et des villes, historiques et autres. La qualité environnementale est le concept central : elle intègre la qualité de l'espace et la qualité de l'environnement. Elle doit être obtenue dans le respect des valeurs sociales et des normes intrinsèques, notamment en matière de santé publique, de sécurité et d'environnement. À travers cette interaction des normes, des valeurs et des ambitions collectives, la NOVI vise la collaboration de toutes les parties concernées.

La NOVI propose en effet une nouvelle approche, à la fois intégrale, collaborative avec d'autres pouvoirs publics et organisations sociales, et avec un rôle plus directif du gouvernement central. C'est en pondérant toujours prudemment les intérêts, que nous travaillons à nos priorités : l'espace requis pour les adaptations au climat et à la transition énergétique, un potentiel de croissance économique durable et

circulaire, des villes et régions fortes et saines et le développement durable de l'espace rural.

Le renouvellement durable des Pays-Bas est un processus de longue haleine. Cependant, l'actualité exige également des réactions rapides aux évolutions de la société.

Par exemple, la pandémie de COVID-19 nous confronte à notre vulnérabilité. C'est pourquoi le gouvernement élabore actuellement une politique de rétablissement économique. Il importe que cette politique de rétablissement serve aussi nos objectifs à long terme dans le domaine de la politique du cadre de vie. La résolution des problèmes à court terme est donc alignée sur la vision stratégique exprimée dans la NOVI. Cela crée la possibilité d'exploiter des « opportunités de synergie ». Par exemple à travers des mesures de rétablissement qui contribuent non seulement à la santé publique, mais aussi à une durabilité accrue et à la qualité du cadre de vie.

Les quatre priorités NOVI précitées exigent des mesures couvrant toujours aussi bien le long terme que le court terme et dont l'interaction mutuelle soit permanente :

1. Par exemple, les Pays-Bas connaissent déjà des périodes de sécheresse prolongées. Il est donc urgent de mieux adapter l'utilisation de l'eau à la quantité disponible et de retenir l'eau plus longtemps.

Il s'agit là d'un exemple de choix ayant un impact important sur le cadre de vie, qu'il importe de faire dès maintenant. Les fonctions qui utilisent le cadre de vie physique doivent être mieux adaptées aux caractéristiques locales du système sol-eau. Ces choix contribuent à une conception à l'épreuve du climat en 2050, avec laquelle nous préparons les Pays-Bas au changement climatique et à la montée du niveau de la mer. Prenons aussi la transition énergétique : elle exige dès maintenant des choix dont les répercussions à long terme doivent être prises en compte. En mer, nous cherchons de l'espace pour des éoliennes. L'accord récemment conclu au sujet de la mer du Nord montre que de nombreux autres intérêts sont également en jeu ici. À

terre, les principales infrastructures de transport et de stockage d'énergie durable dans les régions sont parfois déjà insuffisantes. Or, jusqu'en 2050, la part des énergies renouvelables ne pourra qu'augmenter. De nombreux autres ajustements de l'infrastructure énergétique deviendront donc nécessaires. Le défi de l'espace pour les sources d'énergie durable elles-mêmes est considérable. Dans la NOVI, nous proposons donc des orientations qui exigent de l'attention pour la qualité du cadre de vie lors de l'intégration des infrastructures énergétiques.

2. Nous travaillons dur à minimaliser l'impact de la pandémie de COVID-19 sur notre économie. Cela exige à court terme des interventions du gouvernement central et des investissements sans précédent. Il s'agit maintenant de faire en sorte que les interventions et les investissements contribuent aussi à la réalisation de nos ambitions à long terme : rendre notre économie et notre approvisionnement énergétique durables et circulaires et renforcer la qualité de notre cadre de vie. Lors de l'attribution d'emplacements à des bâtiments administratifs, des zones d'activité, des fonctions logistiques à grande échelle, nous tenons non seulement compte des souhaits des entreprises et de la vitalité économique, des connexions au réseau de circulation et de transport et au réseau électrique, mais nous considérons aussi l'attrait et la qualité des villes et des paysages. Ce faisant, nous cherchons à regrouper activement les fonctions logistiques (à grande échelle et autres) en pôles logistiques le long de corridors nationaux et internationaux.
3. Avec la NOVI, nous œuvrons à des villes fortes, attractives et saines. Nous travaillons à la poursuite du développement du Réseau urbain des Pays-Bas (Stedelijk Netwerk Nederland). Nous favorisons l'évolution dans ce sens en vue de réaliser un réseau facilitant l'accessibilité des villes et des régions. Dans le même temps,

l'important besoin actuel de logements exige des solutions à court terme. Le gouvernement a donc proposé un train de mesures à court terme pour donner une nouvelle impulsion forte à la construction de logements.

Les sites sont situés dans le réseau urbain Stedelijk Netwerk Nederland. Le développement est aligné sur les ambitions de la stratégie intégrale d'urbanisation, autant que possible dans les zones urbaines existantes, à l'épreuve du climat et intégrant la nature. Les grands espaces ouverts entre les villes demeurent des zones de verdure. L'offre et la qualité des espaces verts urbains seront renforcées et la connexion à l'espace vert à l'extérieur de la ville sera améliorée. La crise du COVID-19 souligne la grande importance d'un bon aménagement de l'espace public.

4. Le problème de l'azote affecte fortement les zones rurales et divers secteurs économiques. La valeur de notre nature, le paysage et l'avenir de l'agriculture subissent des pressions considérables. L'amélioration de la biodiversité n'est pas seulement un défi écologique, mais aussi économique, qui requiert une approche décisive à court terme. Cependant, les solutions durables prennent du temps. Pour le long terme, nous travaillons donc à une réorganisation progressive et minutieuse de l'espace rural, visant, entre autres, une agriculture circulaire en bon équilibre avec la nature et le paysage. Cela contribue à une zone rurale où il est agréable de vivre, de travailler et de se détendre et où il y a et restera de l'espace pour une agriculture économiquement viable en tant que vecteur rural important.

En bref, nous relevons les défis actuels et continuons de travailler stratégiquement sur les défis à plus long terme.

Toutes nos ambitions combinées posent des exigences importantes envers le milieu de vie. Tout un éventail d'intérêts et de revendications doit trouver sa place dans les 41 000 kilomètres carrés des Pays-Bas. Tout n'est donc pas possible et tout n'est pas possible partout. Cela soulève parfois des problèmes. La question qui se pose est comment capitaliser sur les opportunités et faire face aux menaces potentielles :

que faut-il pour réaliser nos ambitions ? Le gouvernement central doit et veut diriger ce processus. La rareté nous impose de choisir. Le gouvernement central fournit des cadres en fonction de la NOVI et détermine l'orientation de choix, tant nationaux que décentralisés. Mais attention : le rôle du gouvernement n'est pas centralisateur. Au contraire, la responsabilité incombe à toutes les parties conjointement. Au niveau national, nous nous efforçons de gérer l'interaction et le contrôle de la sauvegarde des intérêts nationaux. Nous n'évitons pas les dilemmes. Nous créons des opportunités, justement en collaborant avec ambition. Des opportunités d'améliorer la qualité du cadre de vie. Par là aussi, des opportunités de promouvoir la cohésion sociale et la reprise économique et des opportunités d'ancrer fermement dans le mode de vie et de travail des technologies propres, sûres et durables - qui contribuent à la transition envisagée vers une société durable et circulaire.

Nous identifions clairement les intérêts nationaux, faisons des choix nationaux, guidons les considérations décentralisées, et notre démarche est axée par zone. Avec la NOVI, nous visons des choix dans des domaines concrets. Nous voulons faire ce qui est bon pour l'ensemble des Pays-Bas, tout en rendant justice à l'individualité des régions. Parce que tout le territoire des Pays-Bas compte.

Ce qui précède nécessite une bonne interaction entre le gouvernement central, les provinces, les agences des eaux et les municipalités, mais aussi entre les pouvoirs publics et les entreprises, les organismes sociaux et les citoyens. C'est pourquoi tous ces acteurs ont déjà contribué de manière intensive au développement de la NOVI. Nous poursuivrons notre coopération dans la mise en œuvre de la NOVI, par exemple à travers les agendas d'investissement environnementaux et régionaux.

Une utilisation équilibrée du milieu de vie physique, tant du sol que du sous-sol, est au cœur de la pondération des intérêts. Il est ici question de politique « inclusive de l'environnement ». À cet égard, la NOVI distingue trois principes

d'évaluation : 1) Les combinaisons de fonctions ont priorité sur les fonctions individuelles ; 2) Les caractéristiques et l'identité d'une zone sont essentielles et 3) Le report à plus tard est empêché. Dans la mise en œuvre de la NOVI, le gouvernement central indiquera comment l'approche inclusive de l'environnement prend forme et les modalités d'utilisation des principes d'évaluation.

La direction exercée par le gouvernement central signifie également que nous donnons une orientation aux considérations d'autres pouvoirs publics, avec ce que l'on appelle des ordres préférentiels. Exemple concret : nous préférons l'installation de panneaux solaires sur les toits et les façades des bâtiments, mais si cela n'est pas possible, des terrains inutilisés dans les zones construites peuvent entrer en ligne de compte. Lorsque cela n'est pas envisageable non plus, nous nous tournons vers la zone rurale. Avec la NOVI, le gouvernement central guide ainsi le développement pérenne du cadre de vie, sans toutefois imposer de schéma directeur. Il demeure indispensable de réfléchir avec tous les partenaires à la meilleure manière de répondre aux évolutions actuelles, car la NOVI est un processus cyclique et adaptatif. C'est pourquoi ce document de vision fait aussi l'objet d'un suivi.

La NOVI est accompagnée d'un programme de mise en œuvre, qui indique les modalités du rôle du gouvernement central dans cette mise en œuvre. Ce programme contient un aperçu des instruments et des programmes (axés sur les zones) dans les différents domaines politiques. Si cela s'avère nécessaire, le programme de mise en œuvre sera mis à jour chaque année.

Transports, industrie, logement, mobilité, commerce de détail et activités agricoles : l'adaptation au climat, la transition énergétique, la transition vers une économie circulaire et le problème de l'azote touchent tous les domaines, partout aux Pays-Bas. Sous-sol et sol, terre et mer, ville et zone rurale sont indissociables. La nouvelle méthode de travail que réclame la NOVI fait véritablement appel à un changement culturel, pour parvenir à une vision cohérente et inspirante de notre cadre de vie.

En route vers l'horizon 2050, les Pays-Bas vont fonctionner comme un réseau de villes et de régions bien connectées, soutenu par un système de mobilité et de transport rapide, durable et confortable. Dans le même temps, la vie, le travail, la nature, le paysage et les équipements deviendront progressivement beaucoup plus imbriqués dans les grandes et les petites agglomérations. Nous vivons désormais plus près de notre travail et pouvons travailler plus à domicile, il y a plus de verdure dans notre cadre de vie immédiat et nous nous déplaçons plus à pied et en vélo. Les problèmes liés à l'informatisation et à la mobilité / accessibilité y sont étroitement liés.

Où que nous vivions aux Pays-Bas, nos intérêts sont étroitement liés entre eux et dépassent souvent les limites de la zone locale. En même temps, la qualité de notre cadre de vie au quotidien détermine notre vision des grands enjeux de notre époque.

Avec la NOVI, le gouvernement central présente une approche intégrée et collaborative. Un cadre d'évaluation axé sur la zone et une vision directrice combinés, permettant de travailler ensemble de manière optimale à maintenir les Pays-Bas sains, vivables et économiquement forts.